



Monsieur Prévot
Président du CDH
Rue des Deux Églises, 41
1000 Bruxelles

Louvain-la-Neuve, le 05 mai 2019.

Contact: presidence@upbpf.be

Objet : MEMORANDUM UPBPF 2019

Monsieur Le président du CDH, Monsieur Maxime Prévot

Suite au débat organisé par l'Union Professionnelle Belge des Psychomotriciens Francophones le 2 février 2019 à Namur, débat auquel vous avez eu la gentillesse de participer en vous faisant représenter par Madame Bonnet, des tables rondes ont permis de dégager des préoccupations prioritaires qui réunies dans un mémorandum vous ont été envoyées en date du 28 février 2019.

A ce jour nous n'avons pas reçu acte de bonne réception de cet envoi et donc aucune réaction permettant de supposer un intérêt de votre part.

D'autre part, la lecture de votre programme ne nous donne pas la possibilité de prendre acte de réponses plus précises aux questions posées dans ce mémorandum. (Mémorandum joint)

Nous constatons qu'à aucun moment la profession du psychomotricien n'est explicitement mentionnée, alors qu'elle pourrait y figurer à bien des égards.

Voici les points parmi quelques propositions « concrètes » que vous soutenez sur lesquels nous attirons votre attention :

1. FAMILLE

Améliorer l'accueil de l'enfant au moment de sa naissance

Améliorer l'accessibilité des services et des soins aux enfants

Concrètement, vous proposez de

Soutenir de manière spécifique les milieux d'accueil développant **des projets dits « inclusifs » (des enfants porteurs de handicap, des enfants à besoins spécifiques, des enfants socio-culturellement défavorisés)**

Concrètement, prévoyez vous la présence de psychomotriciens afin de soutenir les enfants et l'équipe dans ce projet ?

Améliorer la qualité des services et des soins

Concrètement, vous proposez de :

- Mettre en œuvre la réforme du système d'accueil de la petite enfance (dite la réforme MILAC) visant à répondre aux besoins des parents et des enfants et à soutenir les services existants (souvent en difficultés financières) ;

**Concrètement, prévoyez vous l'intégration du diplôme de bachelier en psychomotricité au sein des milieux d'accueil de la petite enfance (réforme MILAC) ?
Cette question nous inquiète et ce, malgré un courrier de Madame Gréoli**

2. ENFANCE

- Améliorer la qualité des services et des soins

Concrètement vous proposez de

Créer une formation dans l'enseignement supérieur pour l'enfance et la gestion des milieux d'accueil et revoir celle de puéricult(eur)rices afin de répondre à l'évolution des besoins, notamment **d'accueil inclusif**. De plus, des liens plus étroits seront assurés entre l'enseignement et le milieu professionnel afin d'améliorer la qualité de la formation, notamment via les stages ;

En ce qui concerne l'accueil inclusif , le psychomotricien est formé à accompagner de manière PRECOCE l'enfant en situation de handicap et sa famille proche.

Pourquoi ne pas nommer notre profession de psychomotricien qui peut, encore une fois, répondre à ce besoin de santé fondamental ?

Pensez vous inclure les psychomotriciens dans la formation de ces futurs « spécialistes » de la petite enfance ?

3. HANDICAP AIDE A LA PERSONNE

Le premier mouvement est de toujours donner la primauté à la personne, de faire confiance en sa capacité de décider elle-même et **de l'aider à construire sa vie pour la rendre la plus « libre » possible.**

Concrètement vous proposez de

- Mettre en place en Wallonie le projet d'assurance-autonomie, permettant ainsi **la création de 2.000 emplois dans le secteur des services aux personnes**, permettant à chaque personne en perte d'autonomie (quel que soit son âge) de bénéficier de services à domicile de qualité ;

Le psychomotricien est formé pour accompagner la personne à tous les âges de la vie. Il favorise l'intégration ou le maintien du lien entre les fonctions motrices, émotionnelles, cognitives et symboliques de la personne.

Cette lettre a pour objet de dégager des liens directs et étroits existants entre vos propositions et notre profession. Nous ne pouvons toutes les évoquer au sein des 346 pages que vous soutenez pour le programme fédéral,FWB&Wallonie et des 346 pages du programme Fédéral, FWB&Bruxelles,.

Nos membres nous interpellent quant au suivi de cette journée du 2 février, au suivi des tables rondes, au suivi du Mémorandum et des questions posées en son sein.

Après accusé de réception, nous attendons une réponse de votre part concernant ce sujet sociétal et social important.

Anne Taymans Co Présidente de l'UPBPF

Massimo Maiorama Co Président de l'UPBPF

Catherine Leclercqz Secrétaire de l'UPBPF



Monsieur Maingain

Président de DéFI

**Chaussée de Charleroi, 127
1060 Saint-Gilles**

Louvain-la-Neuve, le 05 mai 2019.

Contact: presidence@upbpf.be

Objet : MEMORANDUM UPBPF 2019

Monsieur Le Président de DéFI, Olivier Maingain

Suite au débat organisé par l'Union Professionnelle Belge des Psychomotriciens Francophones le 2 février 2019, à Namur, débat auquel vous avez eu la gentillesse de participer en la personne de Madame Véronique Caprasse, la tenue des tables rondes a permis de dégager des préoccupations prioritaires, qui réunies dans un mémorandum, vous ont été envoyées en date du 28 février 2019.

A ce jour, nous n'avons pas reçu acte de bonne réception de cet envoi.

Par ailleurs, après lecture de vos programmes électoraux (Fédéral, Europe, Wallonie, Bruxelles et Fédération Wallonie-Bruxelles), nous vous remercions de nommer clairement votre volonté de préserver et reconnaître la profession de psychomotricien comme étant une profession paramédicale bien singulière. Toutefois, nous regrettons que dans vos propositions touchant l'accompagnement du large public qu'il nous est possible d'accompagner, notre profession n'y est à aucun moment mentionnée.

Ainsi, nous souhaitons attirer votre attention sur quelques-unes de vos propositions parmi bien d'autres qui portent à réflexion.

Dans votre programme Bruxelles,

Point 1.2.1 Réforme du secteur ambulatoire : renforcer l'offre des maisons médicales.

Cela induit-il la présence automatique d'un psychomotricien ?

Point 1.2.3. Améliorer le bien-être du personnel de santé

Vous souhaitez augmenter le personnel au chevet du patient, notamment par des métiers émergents.

Cela implique-t-il les psychomotriciens ? Ceux-ci favoriseraient le bien-être des patients et un meilleur rétablissement.

Programme Fédération Wallonie-Bruxelles :

Votre proposition 1 : Combattre la pauvreté infantile

« Investir dans les capacités cognitives et non-cognitives : apprendre à apprendre, développer la curiosité, favoriser la socialisation par la tolérance et l'empathie, travailler sur des activités psychomotrices, ... »

Il s'agit ici des compétences des psychomotriciens. Concrètement, dans cette vision plus globale du développement de l'enfant, réservez-vous une place particulière à cette profession ?

Votre proposition 3 : Un encadrement de la petite enfance formé et de qualité

Le psychomotricien a une place essentielle à jouer dans la qualité de cet encadrement. Il peut former et accompagner les équipes de manière continue, ainsi que directement dans le quotidien. Concrètement, privilégieriez-vous les formations extérieures ou plutôt une présence plus importante d'un psychomotricien ?

Proposition 14 : Faire du bien-être à l'école une priorité. Développer l'empathie et la bienveillance entre élèves, entre enseignants et de façon transversale dans toute la communauté scolaire.

Le psychomotricien est formé pour accompagner au bien-être, à l'expression des émotions dans un cadre contenant, favoriser les relations empathiques et bienveillantes par le biais de diverses approches, faciliter un développement global harmonieux. Sa place serait, ici encore bien adéquate. Dès lors, encourageriez-vous l'engagement de psychomotricien diplômés ?

Cette lettre a pour objet de dégager les liens directs et étroits existants entre vos propositions et notre profession. Nous n'évoquons pas les autres possibilités d'insertion du psychomotricien dans les nombreux domaines mentionnés dans vos différents programmes.

Nos membres nous interpellent quant au suivi de cette journée du 2 février, au suivi des tables rondes, au suivi du Mémoire et des questions posées en son sein.

Après accusé de réception, nous espérons une réponse de votre part concernant ce sujet sociétal et social important.

Nous tenons également à vous remercier pour votre présence soutenante à nos côtés depuis déjà de nombreuses années.

Anne Taymans, Co Présidente de l'UPBPF
Massimo Maiorama, Co Président de l'UPBPF
Vanessa Salmon, membre du CA de l'UPBPF



Madame Khattabi
Co-Président d'ECOLO
Maison des Parlementaires
Rue de Louvain 21, bur.3217
1009 Bruxelles

Louvain-la-Neuve, le 08 mai 2019.

Contact: presidence@upbpf.be

Objet : MEMORANDUM UPBPF 2019

Madame la Co –présidente d'ECOLO
Madame Zakia Khattabi,

Monsieur le Co-président d'ECOLO
Monsieur Jean Marc Nollet,

Madame la représentante d'ECOLO
Madame Muriel Gerkens,

Suite au débat organisé par l'Union Professionnelle des Psychomotriciens Francophones le 2 février 2019 à Namur, débat auquel vous avez eu la gentillesse de participer en la personne de votre représentante Madame Gerkens Muriel, la tenue de tables rondes a permis de dégager des préoccupations prioritaires qui, réunies dans un Mémorandum vous ont été envoyées en date du 28 février 2019.

Nous vous remercions pour votre participation active lors des débats.

Nous vous sommes reconnaissants pour votre courrier en réponse à notre mémorandum et l'implication de Madame Gerkens et de Madame Trachte au sein de votre parti.

Comme vous l'avez envisagé dans votre programme électoral 2019, la Santé est une thématique impliquée dans tous les secteurs de la société et dès lors à intégrer dans toutes les politiques.

Nous constatons cependant qu'à aucun moment la profession du psychomotricien n'est explicitement mentionnée alors qu'elle pourrait y figurer à bien des égards.

Voici les points sur lesquels nous attirons votre attention :

1. **Sujet 5. Santé**

5.1 : « Offrir la gratuité des soins en matière de santé mentale et d'aides psychologiques. Il importe de donner les moyens aux acteurs de la santé mentale d'offrir accueil, aide et offre de thérapies accessibles à toutes et tous et à tous les âges »

Vous parlez de soins en matière de santé mentale, parmi lesquels les soins psychocorporels ont une place importante. Il s'agit des aspects de prise en charge où il est important d'y intégrer le psychomotricien qui en est un acteur de première ligne.

→ Nous pouvons amener une approche innovante, sécurisante complète et pleine de sens.

5.5 : « Le Burn out est causé par un rythme de travail et une flexibilité des horaires inappropriés au rythme de vie des membres de la famille.

Vous parlez plus particulièrement des secteurs des soins de la santé qui sont touchés par ce Burn out.

Comment prendre en compte les champs psychocorporels impliqués dans les aspects liés au stress, à la communication non verbale, etc. qui jouent un rôle prépondérant dans le burn-out ? Nous pensons que le psychomotricien, par sa formation psychocorporelle peut, à plusieurs égards, être utile dans les équipes de prévention au travail.

→ Par sa formation psychocorporelle, le psychomotricien peut proposer des pauses centrées sur la conscience corporelle.

2 **Sujet 10. Enseignement-Education :**

10.1 : « Réaménager les écoles et les types d'activités pour réduire le stress des enfants et améliorer leur « bien-être ».

Pourquoi ne pas adjoindre un psychomotricien aux classes de maternelle, en plus des heures de « maître en PM » qui ne permettent pas un suivi des problématiques ?

Pourquoi ne pas organiser des groupes d'aide au sein de l'école, pour les enfants en difficultés ?

→ Le psychomotricien est formé à observer, analyser, et mettre en place des projets afin d'amener harmonie chez l'enfant et l'enseignant.

→ Les suivis psychomoteurs sont une réelle aide pour soutenir la scolarité, puisque le vécu du corps est la base des apprentissages.

→ Le psychomotricien soutient la structuration, assouplit la dynamique relationnelle de l'enfant.

10.2 : « Intégrer des activités extra-scolaires, activités de pleine conscience et de méditation dès la maternelle »

Pourquoi ne pas soutenir l'organisation de séances de psychomotricité tenues par des psychomotriciens diplômés ?

→ Le psychomotricien est soucieux de l'adaptation de l'environnement aux besoins de l'enfant.

10.3 :« Encourager les jardins d'enfants pour les prématornelles et les maternelles en prévoyant un encadrement adéquat, d'assurer un accueil de qualité qui permette par le jeu d'acquérir les bases sociales »

Vous parlez d'articuler les activités des enfants autour du triptyque soin-éducation-apprentissage par le jeu. Le psychomotricien est ici un acteur incontournable.

10.15 : « Initier une formation de bachelier en accueil de l'enfance ».

Pourquoi ne pas aussi se concentrer sur l'accès à l'embauche des psychomotriciens qui sont aussi formés, spécialisés dans le développement tant moteur, psychologique que sensoriel de l'enfant ?

→ Actuellement, il existe un bachelier en psychomotricité en région Wallonie-Bruxelles.

3 **Sujet 11 .Société Ouverte-Migration :**

11.4 « Interdire avec effet immédiat l'enfermement d'enfant ».

Pourquoi ne pas penser à engager des psychomotriciens dans ces milieux d'accueil qui sont sensibles à cette fragilisation de l'identité par le déracinement, les multitudes des cultures auxquelles ils doivent faire face.

→L'approche du corps et du jeu peut se révéler première dans la restauration du lien à l'autre dans ces situations particulières

11.5 «Fermer les centres fermés au plus vite en leur substituant des centres d'accueil ».

Vous parlez de « dignité » des demandeurs d'asile, l'approche spécifique du psychomotricien est précieuse auprès de personnes, de parents qui ne peuvent se raconter, communiquer.

Cette lettre a pour objet de dégager les liens directs et étroits existants entre vos propositions et notre profession. Cependant, nous vous remercions pour vos retours positifs par rapport à notre mémorandum.

Votre soutien pour la reconnaissance paramédicale du métier de psychomotricien est d'une grande valeur pour l'association et pour tous les psychomotriciens belges. Nous prenons bonnes notes de vos remarques et intégrer l'enseignement de la psychomotricité de manière plus interactive dans les études de santé nous semble judicieux.

La dimension recherche et échanges européens se construit, se met en place.

Nous espérons une continuité dans notre collaboration qui pourra ouvrir de nombreuses portes dans l'avenir.

Au plaisir de vous lire ou vous rencontrer, encore pendant la campagne, ou après les élections.

Meilleures salutations,

Anne Taymans, Co-Présidente de l'UPBPF.
Massimo Maiorana, Co-Président de l'UPBPF.
Carole Caspary, Administratrice de l'UPBPF.



Monsieur Charles Michel,
Président du MR
Av. de la Toison d'Or, 84-86
1060 Bruxelles

Louvain-la-Neuve, le 07 Mai 2019.

Contact: presidence@upbpf.be
Objet : MEMORANDUM UPBPF 2019

Monsieur Le président du MR, Monsieur Charles Michel,
Monsieur le député, Monsieur Henquet,

Suite au débat organisé par l'Union Professionnelle des Psychomotriciens Francophones le 2 février 2019 à Namur, débat auquel vous avez eu la gentillesse de participer en vous faisant représenter par Monsieur Henquet, des tables rondes ont permis de dégager des préoccupations prioritaires qui, réunies dans un mémorandum, vous ont été envoyée en date du 28 février 2019.

Nous avons reçu acte de bonne réception de cet envoi où vous nous proposez de vous envoyer des amendements. Nous avons eu le plaisir de lire votre programme détaillé, mais celui-ci ne nous donne pas la possibilité de trouver des réponses aux questions posées dans ce mémorandum. (Mémorandum joint)

En effet, nous constatons qu'à aucun moment la profession du psychomotricien n'est explicitement mentionnée, alors qu'elle pourrait y figurer à bien des égards.

Voici les 3 points sur lesquels nous attirons votre attention :

1. Le psychomotricien dans les soins préventifs : L'importance des milieux de l'enfance.

Votre programme, au **chapitre 17 : Des soins accessibles et de qualité**, veut mettre l'accent sur la nécessité de voir les soins de santé de façon globale et non de les prendre uniquement dans leurs aspects médicaux. En effet, vous dites « *De la **prévention au traitement**, chaque étape de la vie du patient doit être envisagée sous un aspect autant préventif que curatif. Pour le MR, optimiser les dépenses en soins de santé ne sera possible que via un engagement fort dans la prévention. Prévenir, c'est préserver le bien-être et la qualité de vie des Belges.* » (p.205)

Nous vous proposons d'ouvrir le champ d'analyse des professions médicales et paramédicales. En effet, nous pensons qu'il est important de re-questionner ce qu'est un professionnel de la santé ?

Concrètement, nous vous proposons de :

- **Reconnaitre la psychomotricité en tant que profession paramédicale à part entière dans nos soins de santé. Et d'ouvrir la réflexion autour de la reconnaissance paramédicale d'une profession en Belgique.** Les psychomotriciens ont une formation de niveau européen, répondant à tous les critères paramédicaux. Mais nous nous sommes vu refuser ce statut en raison d'une politique, et non de la qualité de la formation et des professionnels qui en découlent.
- **Développer une médecine préventive qui détecte et traite les difficultés AVANT leur aggravation.** Le psychomotricien, par ses outils d'observations, d'analyse, de repérage de déficit et d'intervention spécifique, peut être un acteur PARAMEDICAL au cœur de cette médecine.

Pour l'UPBPF, l'**accueil de la petite enfance et l'école** ont un rôle central à jouer pour le repérage de cette nécessité préventive. En effet, environ 20 % des enfants entre 5 à 8 ans rencontrent des difficultés scolaires lors des premiers apprentissages. Dans votre **chapitre 4 : Pour un enseignement exigeant**, vous proposez d' « *encourager la mise en place des « pools technico-administratifs » entre plusieurs écoles. Ces pools pourraient également se composer de personnels pédagogiques spécialisés, par exemple dans la prise en charge des enfants « dys » (dysphasies, dyslexies, dyspraxies) ou à haut potentiel* » (p. 46)

Concrètement, nous vous proposons de :

- **Permettre l'engagement de bachelier en psychomotricité – en lien avec le pacte d'excellence – pour travailler dans le fondamental, en complémentarité des maîtres en psychomotricité, afin de permettre :**
 - L'observation fine des indices psychomoteurs et des retards de développement psychomoteurs.
 - Le soutien des enfants en classe ou en groupes d'aide psychomotrice.

Dans votre programme **au chapitre 3 : Bien vivre au travail**, vous proposez d' « *améliorer l'accueil de la petite enfance* » (p.31) en insistant sur l'importance de « *l'évolution de l'enfant (qui) doit être au centre de l'analyse de l'accueil de la petite enfance* ».

Dans ces **milieux d'accueil**, les psychomotriciens sont présents depuis une trentaine d'années. Actuellement, le titre de Bachelier en Psychomotricité ne fait pas partie des diplômes prévus pour le personnel d'accueil ni de direction. La Réforme MILAC en cours à la FWB prévoit cette inscription. (voir lettre de la ministre Gréoli ci-joint)

Concrètement, nous vous proposons d' :

- **Intégrer le titre de Bachelier en psychomotricité comme personnel d'accueil et de direction.** De plus, l'UPBPF pense que le psychomotricien a une place à prendre dans la formation initiale et continue du personnel accueillant concernant les différents champs du développement psychomoteur et relationnel de l'enfant.

2. Le psychomotricien auprès des personnes handicapées et de nos aînés.

Dans votre **chapitre 17 : Des soins accessibles pour tous**, vous soutenez la réforme des Maisons de Repos prônant une qualité d'accueil de **nos aînés** (p. 207) et proposez « *une meilleure prise en charge du handicap* » (p. 214). La psychomotricité est un métier pluridisciplinaire : une telle transversalité est une plus-value pour la logique de soins globale autour du patient. Et nous avons une place indispensable dans la prise en compte d'un accompagnement interdisciplinaire des personnes âgées.

Concrètement, nous vous proposons de :

- **Mettre en place un système de quota :** à partir d'un certain seuil de résidents, bénéficiaires, etc. un psychomotricien serait engagé pour soutenir les équipes et les soins respectueux des individus.

Dans ce cadre, vous proposez « *la mise en œuvre d'une intervention précoce et intensive dès le diagnostic du handicap, pour maximaliser une évolution positive et éviter les surhandicaps éducatifs* » (p.214). Actuellement, le psychomotricien est qualifié pour suivre le développement de l'enfant, spécialement lorsqu'il est entravé, et proposer une guidance parentale, soutenir les premiers liens dans le développement psychomoteur.

Concrètement, nous vous proposons de :

- **Donner la possibilité aux structures suivant des enfants de faire appel à un psychomotricien**, de manière structurelle (service de néonatalogie, retours à domicile de maternité, Services de Santé Mentale, Services d'Aides à la jeunesse, Services de Protection de la Jeunesse, services hospitaliers, crèches, centre d'accueil pour migrants, ...)

Vous proposez également « *l'identification systématique des personnes concernées par un handicap et leurs besoins spécifiques, selon le type et l'intensité du handicap et selon les principes de respect de la vie privées* » (p.214). Nous pensons que la personne handicapée a besoin d'être comprise dans ses différentes facettes. Nous sommes formés à identifier précisément, par notre bilan d'observation, les possibilités et difficultés des personnes.

Concrètement, nous vous proposons de :

- **Prévoir au sein de l'AVIQ, un cadre minimum permettant le travail spécifique (clairement défini et reconnu) du psychomotricien** au sein des structures accompagnant ces personnes.

Vous prônez, dans votre **chapitre 4 : pour un enseignement exigeant**, « *une meilleure prise en compte des enfants en situation de handicap* » dans l'enseignement (p. 47). Pour ce faire, vous proposez « *la scolarisation pour tous les enfants avec handicap via un renforcement de l'inclusion ordinaire et de la formation spécifique, continue pour tous les enseignants du spécialisé.* » (p.47) Mais aussi d'en « *améliorer la prise en charge* » par des déductions d'impôts et des remboursements de frais (p. 47).

Dans l'enseignement fondamental, tant l'éducation que **l'éducation spécialisée** souffrent d'un manque de cadre légal pour inscrire les bacheliers en psychomotricité au sein de leur structure, alors que les psychomotriciens sont déjà des interlocuteurs pour leur mission d'accompagnement du développement de l'enfant.

Concrètement, nous vous proposons :

- **D'intégrer le titre de Bachelier en psychomotricité au sein des équipes d'écoles spécialisées.**

3. Le psychomotricien : soutien à la restauration de la vie psychique et au bien-être.

Dans le **chapitre 17 : Des soins accessibles pour tous** vous évoquez les problématiques autour du **stress et du burn-out** en voulant « *poursuivre et élargir le projet pilote lancé en novembre 2018 à d'autres secteurs professionnels* » (p.217), ainsi que de « *travailler à la prévention des risques psychosociaux en amont* » (p.217). Le psychomotricien est un praticien qui a toute sa place dans l'accompagnement de ce type de problématique.

Concrètement, nous vous proposons de :

- **D'introduire le psychomotricien comme professionnel spécifique pouvant accompagner des patients présentant du stress et un burn-out.** L'objectif de cet accompagnement serait d'amener le patient à trouver sa façon d'extérioriser ce qui crée les tensions, le stress via une meilleure écoute de son corps. Ce qui lui permettrait de mieux se connaître et ainsi retrouver l'énergie pour rebondir.

En ce qui concerne la parentalité, vous évoquez le risque de **burn-out parental**. Ainsi vous dites : « *Le burn-out parental peut avoir des conséquences sur le parent (...), sur les enfants (par augmentation de l'irritabilité envers eux, voire parfois du risque de négligence et de violence verbale et/ou physique à leur égard) ou encore sur le couple (...).* » (p.31) Les psychomotriciens permettent aux parents, au travers des séances parents-enfants de jeux partagés, de trouver ou retrouver les attitudes, postures et regards qui permettent à l'enfant d'être mieux soutenu dans son développement psychomoteur et psychoaffectif.

Concrètement, nous vous proposons de :

- **Généraliser ces lieux de prévention en Fédération Wallonie-Bruxelles**, actuellement dépendants souvent des budgets et initiatives des communes.
- **Soutenir les initiatives d'associations de psychomotriciens**, qui soutiennent les interactions parents-enfants, de façon douce et par le jeu psychomoteur partagé.

Cette lettre a pour objet de dégager les liens directs et étroits existants entre vos propositions et notre profession. Nous n'évoquons pas les autres possibilités d'insertion du psychomotricien (comme par exemple sa place dans les milieux de la santé mentale, ou encore dans vos politiques concernant le sport et le bien être à tous les âges).

Nos membres nous interpellent quant au suivi de cette journée du 2 février, au suivi des tables rondes, au suivi du Mémoire et des questions posées en son sein.

Nous vous remercions pour votre lecture et espérons pouvoir lire rapidement votre avis sur nos propositions,

Meilleures salutations,

Anne Taymans Co -Présidente de l'UPBPF
Massimo Maiorana Co-Président de l'UPBPF



Monsieur le Président Elio Di Rupo
Président du Parti Socialiste
Blvd de l'Empereur, 13
1000 Bruxelles

Louvain-la-Neuve, le 7 mai 2019.

Contact : presidence@upbpf.be

Objet : MEMORANDUM UPBPF 2019

Monsieur le Président du PS, Monsieur Elio Di Rupo,

Suite au débat organisé par l'Union Professionnelle Belge des Psychomotriciens Francophones le 2 février 2019 à Namur, débat auquel vous avez eu la gentillesse de participer en la personne de votre représentante Madame Joëlle Kapompole. La tenue de tables rondes a permis de dégager des préoccupations prioritaires qui, réunies dans un mémorandum, vous ont été envoyées en date du 28 février.

A ce jour nous avons reçu acte de bonne réception de cet envoi et nous vous en remercions.

Par ailleurs, après lecture de vos programmes électoraux (wallon et bruxellois), nous constatons qu'à aucun moment la profession du psychomotricien n'est explicitement mentionnée, alors qu'elle pourrait y figurer à bien des égards.

Voici les 5 points sur lesquels nous attirons votre attention :

1. Prévenir et traiter les problèmes de santé spécifiques des aînés (cf. : projet wallon – Aînés p. 204)

« Afin de favoriser le bien-être des aînés, il est essentiel de promouvoir toute initiative permettant de conserver une bonne santé physique et psychologique (activités physiques, actions de prévention, participation à la vie sociale et à la vie culturelle, bénévolat, etc.). »

Dans ces deux points suivants que vous proposez, pourquoi ne nommez-vous pas les psychomotriciens, POURTANT formés spécifiquement à cela ?

- « Favoriser des approches innovantes (approches sensorielles, participatives, etc.) en maison de repos pour les résidents atteints de troubles cognitifs majeurs (Alzheimer, etc.)
- Soutenir et renforcer les équipes de soins qui accompagnent les aînés en fin de vie à leur domicile. »

2. Disposer de professionnels de la santé et de l'action sociale de qualité et en nombre suffisant (cf. : projet wallon – Aînés p. 204)

- « Mettre en place un cadastre des métiers de la santé et de l'action sociale tenant compte des besoins nouveaux et des départs à la pension ;
- Entamer une réflexion sur les monographies de fonction des différents métiers ; »

Ceci fait directement lien avec notre MEMORANDUM concernant notre revendication « L'AViQ doit prévoir un cadre minimum permettant le travail spécifique (clairement défini) du psychomotricien au sein des structures accompagnant ces personnes. »

3. Personnes en situation de handicap (cf. : p 219) :

- Former le personnel soignant et d'aide à domicile, en matière de respect de l'autonomie et de la dignité des personnes en situation de handicap
- Utiliser un outil permettant l'évaluation correcte et juste du **handicap mental et moteur** ;
- Former les évaluateurs aux différents handicaps et maladies.

Plusieurs fois, dans vos programmes, vous proposez de « nouvelles formations ». Pourquoi ne pas se concentrer sur l'accès à l'embauche des psychomotriciens (travaillant sur l'accompagnement des troubles PSYCHO-MOTEURS) qui sont déjà formés à ces besoins sociétaux importants ?

Pourquoi ne pas CRÉER de l'EMPLOI plutôt que de CRÉER des FORMATIONS ?

4. Concrétiser une réelle inclusion tout au long de la vie

« Informer, accompagner, les parents et mieux dépister le handicap » :

La situation « avant le handicap », c'est-à-dire avant que le handicap ne soit décelé et identifié, constitue pour beaucoup de parents une période nécessitant un étroit accompagnement et une meilleure information. »

Le PS propose de :

- Veiller à ce qu'une information rapide, neutre, objective et complète soit apportée sur les possibilités d'accueil d'un enfant en situation de handicap (aides possibles, prises en charge, capacités des personnes en situation de handicap) (...);
- Dépister le plus rapidement possible les handicaps en ce compris les troubles du comportement, afin d'accompagner adéquatement les enfants et leurs familles ;

Le psychomotricien est formé à accompagner de manière PRECOCE l'enfant en situation de handicap et sa famille proche.

Pourquoi ne pas nommer notre profession de psychomotricien qui peut, encore une fois, répondre à ce besoin de santé fondamental ?

Comment comptez-vous développer une médecine préventive qui détecte et traite les difficultés avant leur aggravation ?

- Nous rappelons également que le psychomotricien s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire qui rejoint une de vos propositions de « Mettre en place un dispositif de récolte de données multisectorielles concernant les personnes en situation de handicap afin de développer des politiques cohérentes et transversales. »

5. Soutien aux personnes en situation de handicap, au niveau de l'enseignement et la formation (cf. : projet bruxellois - p. 178)

- « Amplifier les politiques inclusives dans l'enseignement et la formation professionnelle, en analysant les conditions de succès et en renforçant les moyens dédiés par la COCOF et la COCOM.
- Favoriser l'intégration des élèves en situation de handicap dans l'enseignement ordinaire, en développant une politique « aménagement raisonnable » (infrastructures, matériel, formation des équipes pédagogique) et en généralisant la pédagogie de la différenciation (tous les élèves n'apprennent pas de la même façon, ni au même rythme). »
- « Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures classiques de la petite enfance, en mettant en place des conditions adaptées à leur accueil. »

=> engager des psychomotriciens pourrait faire partie des « conditions adaptées à leur accueil »

Cette lettre a pour objet de dégager les liens directs et étroits existants entre vos propositions et notre profession. Nous n'évoquons pas les autres possibilités d'insertion du psychomotricien (comme par exemple sa place dans les milieux de la petite enfance, ou encore dans l'enseignement spécialisé).

Nos membres nous interpellent quant au suivi de cette journée du 2 février, au suivi des tables rondes, au suivi du Mémoire et des questions posées en son sein.

Après accusé de réception, nous attendons une réponse de votre part concernant ce sujet sociétal et social important.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier. Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président du PS, l'expression de notre plus haute considération.

Anne Taymans Co Présidente de l'UPBPF

Massimo Maiorama Co Président de l'UPBPF

Jessica Catalano membre du CA de l'UPBPF